

Réponses de Charlotte Girard, co-responsable du programme de la France insoumise.

1. Au cours de la législature qui s'achève, trois lois successives (MAPTAM, fusions de régions, NOTRe) ont modifié en profondeur notre organisation territoriale. Entendez-vous conforter ces évolutions ou revenir sur tout ou partie d'entre elles ?

Nous reviendrons sur l'ensemble de la réforme territoriale. En abrogeant la loi NOTRe bien sûr, qui démantèle le cadre institutionnel de notre pays. Mais également en revenant sur les lois MAPTAM et de fusion des régions qui ont ouvert la voie à cette régression démocratique sans précédent.

2. La loi NOTRe a conduit au 1er janvier 2017 à une nouvelle carte intercommunale à travers 1266 métropoles et communautés, renforcées dans plusieurs domaines de compétences (économie, environnement, aménagement...). Que pensez-vous de ces évolutions et quelles sont vos intentions pour la prochaine législature en matière de coopération intercommunale ?

La loi NOTRe a conduit à achever le processus de regroupements intercommunaux. Achever dans le sens où la centaine de communes isolées qui subsistait a dû passer de force à l'intercommunalité. Mais aussi achever l'intercommunalité en tant que regroupement libre de communes sur la base de projets partagés. De gré ou de force, il a fallu se regrouper. Là cela avait du sens, ailleurs non. Qui plus est le seuil de 15000 habitants a conduit à certains endroits à des aberrations et à l'inverse des regroupements gigantesques se sont mis en place qui concurrencent directement les départements. Tout cela n'est pas sain. Ce n'est pas en plaçant les collectivités dans une logique d'affrontement que nous créerons du commun. Ce n'est pas en opposant les légitimités que nous redonnerons un souffle démocratique à notre pays.

3. Pensez-vous qu'il faille encore avancer dans la clarification des compétences entre niveaux de collectivités d'une part, mais aussi entre Etat et collectivités ? Si oui, dans quels domaines et dans quelle direction ?

Plutôt que d'aller plus avant, nous plaignons pour une remise à plat : qui ne voit pas que les transferts de compétences ont organisé de manière sournoise la dévitalisation, pour reprendre le mot du secrétaire d'Etat Vallini, d'une part des communes et de l'autre des départements qui sont pourtant les structures de base de la souveraineté populaire à l'échelle de nos territoires ? Nous convoquerons donc dès après mon élection une Assemblée constituante qui permettra au peuple de se refonder en redéfinissant par lui-même et pour lui-même ce qu'il entend mettre en partage et dans quels cadres. Pour ma part, je plaiderai dans ce processus pour le maintien du triptyque Commune / Département / Nation qui est à la base de notre construction républicaine. L'Etat devra par ailleurs reprendre en main un certain nombre de compétences sociales qu'il a transférées aux collectivités sans que le financement afférent suive.

4. Envisagez-vous des évolutions des modes de scrutin locaux (municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux) pour les renouvellements de 2020 et 2021 ? Si oui lesquels ?

La question qui devra être résolue est celle des conflits de légitimité qui au final induiraient insidieusement une hiérarchie des collectivités. De fait, la question du mode de scrutin ne peut être abordée indistinctement de celle des compétences. Car aller vers l'élection des conseillers communautaires au scrutin direct, ce qui semble naturel, pose cependant une difficulté de taille si dans le même temps les transferts de compétences des communes vers les intercommunalités font des élus municipaux des spectateurs de la vie démocratique.

C'est sans compter l'application de la parité dans ce scrutin qui s'il n'a pas oublié le suffrage universel a complètement omis de garantir la représentation de femmes au niveau des intercommunalités.

5. Le financement des collectivités locales représente de l'ordre de 230 milliards d'euros et repose sur des ressources fiscales propres, des quote-parts d'impôts nationaux, et des dotations de l'Etat... Quelles propositions majeures formulez-vous pour garantir un financement cohérent avec les compétences des collectivités ?

L'Etat doit intervenir afin de compenser les compétences qu'il délègue aux collectivités territoriales et afin d'assurer l'égalité de l'ensemble des citoyen-ne-s sur l'ensemble du territoire. Mais soyons clairs : la libre administration des collectivités locales ne peut trouver de déclinaison concrète sans fiscalité propre

6. Le chantier des révisions des valeurs locatives, attendu depuis 1970, est en cours et répond à un impératif d'équité. Vous engagez-vous à confirmer cette révision et comment souhaiteriez-vous la mettre en œuvre ?

En effet, la taxe d'habitation est l'impôt le plus injuste. Il est donc nécessaire, à la fois de réviser les bases locatives, non seulement pour les actualiser, mais également en inscrivant le principe de révision régulière de ces bases. De plus, la taxe d'habitation doit pouvoir être progressive, pour tenir compte des revenus des occupants des logements.

7. Quelles intentions affichez-vous en matière d'évolution de dotations de l'Etat aux collectivités ? Au terme d'une législature marquée par une réduction de 11,5 milliards d'euros des enveloppes de la DGF par rapport à 2013, êtes-vous favorable à la poursuite des baisses ou à une stabilisation ?

Plus encore que la baisse de 11,5 Mds d'€ depuis 2013, c'est une baisse en cumulé de près de 27 Mds d'€ soit les deux tiers d'une année de DGF ! Cela n'est plus possible. Nous ne pouvons ainsi, non pas simplement pour les raisons comptables absurdes qui plaisent à Bruxelles, mais pour des visées idéologiques qui visent à restreindre tant et plus le champ de la sphère publique, continuer à étrangler les collectivités.

8. La croissance du nombre d'agents des collectivités locales, notamment du « bloc communal », a fait l'objet de critiques et d'observations au cours des dernières années. Partagez-vous ces critiques et qu'entendez-vous proposer en matière de fonction publique territoriale ?

La cour des comptes confond tout et sert trop souvent de perce-muraille aux pires politiques libérales. Si le nombre d'agents augmente, c'est pour faire face à une demande toujours croissante et c'est l'honneur de notre pays à tous les échelons de s'en occuper. Au contraire, les agents de la fonction publique vivent aujourd'hui une situation étouffante du fait des sous-effectifs, anxiogène du fait de l'illisibilité du lendemain avec la réforme territoriale, et se sentent méprisés du manque de considération dont ils ont fait l'objet avec le gel du point d'indice. S'il est une chose qui fonctionne dans notre pays, c'est la continuité du service public et c'est aux agents de la fonction publique que nous le devons et non aux donneurs de leçon de la cour des comptes.

9. La commande publique, qui repose pour l'essentiel sur les collectivités, a encore chuté de 4,5 milliards d'euros en 2016. Tous acteurs publics confondus, la chute depuis 2012 est de 25% et

installe notre pays dans un cycle de sous-investissement inquiétant. Quelles initiatives entendez-vous prendre pour relancer la commande publique et l'investissement local ?

D'abord, disons que cette chute de l'investissement est liée à la politique de coupes budgétaires et d'austérité menée par les gouvernements de François Hollande, pour respecter les contraintes imposées par Bruxelles. Tout au contraire, mon programme prévoit une relance par l'investissement de 100 milliards d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments et la transition énergétique. Elle permettra de relancer les investissements dont le pays a besoin pour sa jeunesse.

10. Quels sont vos projets et stratégies en matière d'aménagement du territoire ? L'opposition entre métropoles d'un côté, et espaces ruraux ou France « périphérique » de l'autre, vous semble-t-elle fondée ?

Les métropoles sont les perce-murailles de l'atomisation de la France. Non contentes de s'inscrire dans une compétition intra et internationale, elles jouent le rôle d'aimant du capital au détriment des territoires périphériques qui deviennent rapidement des lieux de relégation spatiale, sociale, économique, et même démocratique en étant marginalisés dans la prise de décision. L'aménagement du territoire ne peut reposer sur le principe de centralité que véhiculent les métropoles qui vont à l'encontre des liens de solidarité et de subsidiarité nécessaire dans la France républicaine. Notre projet est celui d'une relocalisation des activités dans les villes moyennes et les zones rurales, en favorisant le circuit court et en limitant les étalements urbains sans fin autour des grandes villes.